

COMPTE RENDU DU CDAS DU 18/11/2019

En préambule lecture a été faite de la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président, A la DGFIP, les collègues se mobilisent depuis des mois contre une réforme destructrice d'emplois et de missions, et plus globalement du service public. Ils luttent contre le plan Darmanin/Fournel appelé « géographie revisitée ».

A la DGDDI, le combat contre le plan Darmanin/Gardette est commencé afin de refuser le transfert des missions fiscales.

Il s'agit d'un transfert de 11 taxes sur 14 qui menace l'existence de la DGDDI.

La CGT défend depuis toujours une Douane d'utilité économique, sociale et environnementale au service de la santé et de la sécurité des citoyens.

Une fois de plus, la DGCCRF est attaquée :

- au titre de la reprise des suppressions pluriannuelles d'emplois
- dans son organisation (ou plutôt sa désorganisation !) territoriale :
 - par la création des secrétariats généraux communs DDI / préfectures qui va générer la disparition de dizaine d'emplois,
 - par les Maisons France Services qui devront, avec 2 agents, accueillir, informer, orienter les «usagers», les accompagner dans leurs démarches et répondre à leurs questions sur «la formation, l'emploi, la retraite, la justice, la santé, l'état civil, le logement, le budget, les impôts et les litiges de consommation», outil alibi pour pallier à la suppression massive d'emplois de fonctionnaires,
 - et maintenant, le constat d'effectifs insuffisants étant fait, par le regroupement de départements pour exercer les missions CCRF.

A cela s'ajoute :

- le gel de la valeur du point d'indice confirmé par le projet de Loi de Finances 2020
- la loi portant transformation de la Fonction Publique qui va amener à la casse les outils précieux que sont les CT, les CHSCT et les CAP.
- le projet de réforme de retraite par points consistant à nous faire travailler toujours plus longtemps pour des retraites toujours moins conséquentes.

Pour revenir à notre instance de ce jour, la CGT s'oppose au désengagement du secrétariat général ce qui générerait des inégalités entre les Administrations voire les territoires, et fragiliserait les délégations.

S'agissant du groupe de travail préalable à la tenue du CNAS présentant la transformation de l'Action sociale ministérielle incarnée par la fusion de l'ALPAF, EPAF, AGRAF, dont l'étude a été menée par un audit privé, affichant la volonté d'une meilleure aide aux agents, au final semblerait aller vers des coupes budgétaires et de personnels.

Dans une situation où tous les jours les agents des Finances vont travailler dans un climat anxieux du fait des incertitudes pesant sur leur avenir, plus que jamais, l'action sociale doit jouer son rôle de soutien aux personnels.

Il est urgent de remettre l'Humain à la première place qu'il mérite !!!

Les représentants CGT Finances CDAS 33

1) Approbation du PV du 6 mai 2019 à l'unanimité (après quelques modifications)

2) Bilan Crédits d'Actions locales 2019 :

Une réserve ... Pour qui ? Pour quoi ? Pour Où ?

Il convient de rappeler que le budget alloué l'avait été, avec une mise en réserve égale à 5%, soit 5% des crédits mentionnés sur le papier, mais inutilisables en réalité, bloqués par le secrétariat général.

Ainsi, le budget réellement attribué ne l'est qu'à hauteur de 95% du montant. Seul le secrétariat général peut lever ou pas cette réserve, cette année il l'a levé à hauteur de 2%

Les 3% restant sont donc restés à Paris ... et n'arriveront jamais en Gironde, malgré les besoins, les propositions d'actions innovantes formulés... La CGT ne peut que voir dans cette réserve non restituée un moyen "déguisé" de réduire d'année en année le budget du CDAS.

Toutefois, les « 100% des 97% » du budget alloué, soit 108 091€ ont été utilisés au titre des actions locales, à 12,79€ près qui restent au jour de ce CDAS, 18/11/19.



La CGT dénonce cette supercherie, qui consiste à afficher un budget, et en confisquer une part. L'argent alloué au titre de l'action sociale doit revenir à l'Action sociale, aux agents.

3) Synthèse du Groupe de Travail du 15/10/2019

Le groupe de travail a convenu de mettre en oeuvre les actions suivantes :

- Reconduction des mini colos de la Toussaint sur 2 semaines
- Les sorties ont été choisies : sortie sur l'estuaire, découverte de l'île nouvelle, Patiras, Phare de Cordouan, puis visite d'un zoo pour les actifs.
- Arbre de Noël,
- L'aide au permis de conduire est reconduite en 2020
- Pour les retraités, Visite de la grotte de Pair non Pair, Plassac, une journée à Pujols (47), puis repas de fin d'année, séjour en résidence EPAF.



Nous avons demandé que la plus grande vigilance soit exercée désormais, afin que les quotients familiaux les plus faibles puissent profiter également de ces actions, ce qui n'est pas le cas. L'expérience montre qu'en effet, ces actions profitent surtout aux quotients moyens ou hauts de la fourchette, les QF les plus bas ne participent que très peu à ces séjours.

Nous ne pouvons y voir qu'un frein financier.

Comme à l'occasion du CDAS du 6/5/19, nous réitérons la demande de voir les séjours proposés à 300€ maximum, la différence sera financée par le CAL.

2 Nouvelles actions au programme 2020 :

- Coupons sport : La levée de la réserve a permis d'acheter des coupons SPORT à destination des familles et retraités, action qui avait été proposée par la CGT lors du dernier CDAS. Ces coupons SPORT d'une valeur de 30€ permettront aux bénéficiaires de régler tout ou partie des adhésions aux clubs de sport, licences
- Aide aux familles confrontées aux troubles DYS : La CGT demande depuis plusieurs années un soutien aux familles ayant des enfants souffrant de troubles de l'apprentissage (dyslexie, dyspraxie, dys). Ces troubles, qui échappent à la sphère MDPH depuis peu, nécessitent une prise en charge cependant coûteuse, du fait de l'accompagnement paramédical indispensable.

Une aide de 100€ par enfant sera cette année allouée à ces familles.

4) Validations des actions CAL 2020 proposées en GT du 15/10/2019

Toutes ces actions ont été approuvées à l'unanimité, (sous réserve de l'obtention des crédits).

Questions diverses :

- La délégation a porté à notre connaissance, le péril qui pèse sur la crèche de la Cité Administrative :
- Comme tous les ans, la délégation de l'action sociale se voit présenter la facture de la quote-part afférente à l'occupation de la crèche de la Cité par les bébés « finances ». Voilà que cette année, cette facture a été multipliée par 1.80 !, pour des motifs que l'ensemble des représentants juge pour le moins discutable, voire fumeux.
- Le secrétariat général après analyse, précise que cette augmentation élève le berceau de la cité administrative au rang du BERCEAU LE PLUS CHER de France ! 9000€ en moyenne en France, contre 15 000€ à Bordeaux.
- Le secrétariat a pris la décision de rompre la convention avec la crèche de la cité, invitant la délégation à avertir les parents concernés, et trouver une place en crèche, la plus proche possible de leur domicile....



Cette alternative a provoqué un tollé auprès des représentants, nous nous opposons :

- 1) à la dénonciation de la convention,**
- 2) et souhaitons obtenir des justifications des dépenses réellement avancées par la mairie de Bordeaux, dont nous ne comprenons pas qu'elles puissent être supportées par le budget de l'Action Sociale des Finances.**

Une interruption de séance a été décrétée, et une motion a été rédigée (ci dessous) que le Président s'engage à faire parvenir au secrétariat général.

Nous attendons donc la réponse qui va être apportée, et restons extrêmement vigilants face à cette situation inacceptable.

Déclaration intersyndicale

CDAS du 18 novembre 2019

Lors du CDAS du 18 novembre 2019, le Président nous informe de la dénonciation de la convention avec la Mairie de Bordeaux par le Secrétariat Général, relative à la crèche de la Cité administrative de Bordeaux au 31 août 2020.

Cette situation est le résultat d'une augmentation exorbitante de notre quote part financière .

Dans l'intérêt des familles de fonctionnaires et de l'Administration, l'ensemble des OS du CDAS, à l'unanimité, s'oppose à la dénonciation de la convention et exige le maintien de l'ensemble des berceaux.

S'interrogeant sur les raisons d'un tel surcoût, les OS demandent la justification des dépenses.

Les agents ne comprendraient pas un tel recul social et une dégradation des conditions de travail.

➤ Nous avons souhaité savoir si le programme impulsé par le secrétariat général promouvant les actions innovantes allait être pérennisé en 2020. Pour le moment aucune information.

La cgt demande un groupe de travail à ce sujet et non une communication pas email.

la cgt a proposé 3 actions innovantes : - aide au soutien scolaire pour les +12ans (car les tickets cesu s'arrêtent à 12ans)

- aide aux aidants
- paniers fruits légumes... pour inciter les familles à manger mieux, bio, et local.

➤ Enfin, nous avons évoqué le surcoût du plateau repas induit par l'application de la loi EGALIM, qui préconise 50% de produits locaux et 20% de produits bio dans les assiettes, Cela se traduit par une augmentation du plateau repas. Nous considérons que ce surcoût doit être compensé par une augmentation de la subvention octroyée par notre administration. En effet, si la CGT conçoit l'exigence de l'approvisionnement en produits de qualité et durables, d'une meilleure rétribution des producteurs, elle n'accepte pas que cela se fasse au détriment du pouvoir d'achat des agents.

Vos représentants à ce CDAS :

Vincent DEUDON (DISI)	Chrystelle BAGNAS (DGDDI)
Lydie MASSE (EXPERT RETRAITEE)	Sylvie CARON (DGFIP)